

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20170328-170335-16-DE
Date de télétransmission : 30/03/2017
Date de réception préfecture : 30/03/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2017

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 mars à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT, Mme VARFOLOMIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

Mme RENY, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON, M. DEHGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, M. LIDA, Mme CAUFORIEZ MARQUES, M. CHINZI, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

M. JADOT à Mme GYSEN

M. MICALLEF à Mme POISSON

M. RACHIDI à Mme PORTELETTE

Mme LEOGANE à M. COUTÉ



Secrétaire de séance : Mme Hélène PORTELETTE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPERIEUR DE L'ORGE (SIBSO) ET DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL (SIVOA)

VU l'arrêté préfectoral interdépartemental du 10 février 2017 portant périmètre d'un nouveau syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO),

VU le délai de trois mois accordé aux membres des syndicats concernés afin de se prononcer sur ce projet de fusion,

CONSIDERANT la cohérence de créer pour un même bassin hydraulique une structure de gestion unique, gage d'efficacité,

CONSIDERANT la nécessité de mener une politique cohérente de lutte contre les inondations sur l'ensemble du bassin versant,

CONSIDERANT que cette fusion constitue une opportunité pour mutualiser les moyens techniques et humains et pour cumuler les savoir-faire et les niveaux d'expertise,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

APPROUVE le projet de fusion proposé par les services préfectoraux de fusion du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) et du SIVOA (Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval).

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de périmètre défini par l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre issu des 2 syndicats précédemment cités

EMET UN AVIS FAVORABLE au projet de statut du SIBSO issu de la fusion des 2 syndicats.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,

Brigitte PUECH